

[Text]

that was burdened with an act in need of review—and I might say that is still true—bogged down with delay and a backlog of grievances into an efficient and responsive operation. With some modesty I say that with the help of my colleagues that objective has been met. The backlog of grievances that were numbering 1500 or thereabouts when I went to the board three years ago has been cleared up. The board is able to schedule hearings as soon as the references are received. Through mediation and other mechanisms many grievances are now withdrawn or settled before the hearing takes place.

• 1555

In the area of collective bargaining, against considerable odds, this year we managed to assist in the settlement of the largest round of collective bargaining I think in the history of the Public Service of Canada. And I say to the credit of both sides that they worked extremely hard within the environment that was created and they were able to reach a collective agreement. I think we have come a long way.

In my opinion, the impact of the proposed change to the Federal Court Act as it relates to this board has the potential of negating many of the gains we have made.

I have offered to your clerk a proposed amendment, which he will make available to you at an appropriate time. I am asking you to include the Public Service Staff Relations Board with those tribunals that will continue to be supervised at first instance by the Federal Court of Appeal. I believe we are an exceptional case. I thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Deans. I would like to now call upon the Council of Canadian Administrative Tribunals.

Mr. Thacker (Lethbridge): I was wondering how soon Mr. Sargeant has to leave, in the sense of whether we should do his questions first. I just have a couple of questions I would like to put to him.

The Chairman: Mr. Gosselin, how long will your statement be, if I may ask? It is not that we want to restrict you.

Mr. Jean-François Gosselin (Vice-Chairman, Council of Canadian Administrative Tribunals): I guess about 20 minutes.

The Chairman: If you do not mind, sir, then maybe, because Mr. Sargeant has to catch a plane—

Mr. Gosselin: There is absolutely no problem with us.

The Chairman: All right. Thank you very much. If any of the members would like to ask Mr. Sargeant. . .

Mr. Brewin (Victoria): Do we include Mr. Deans?

[Translation]

commission il y a trois ans et j'avais un objectif en vue: je voulais transformer un système alourdi par une loi dont la révision s'imposait—et je dois dire que c'est toujours le cas—par les retards et par un arriéré de griefs en une commission efficace et alerte. Avec une certaine modestie, je dois dire que cet objectif a été atteint grâce à l'aide de mes collègues. L'arriéré de griefs qui se chiffrait à 1,500 ou à peu près lorsque je suis arrivé à la commission il y a trois ans a été épongé. La Commission peut maintenant prévoir ses audiences dès que les demandes lui sont adressées. Grâce à la médiation et à d'autres mécanismes, un grand nombre de griefs sont maintenant retirés ou réglés avant que l'audience n'ait lieu.

Pour ce qui est des négociations collectives, nous avons réussi cette année, contre toutes attentes, à contribuer au règlement des plus grosses négociations collectives que la Fonction publique du Canada ait connue jusqu'à ce jour. Et rendons à César ce qui est à César: les deux camps ont travaillé sans relâche au sein de l'environnement créé et ont réussi à s'entendre. Je crois que nous avons fait beaucoup de progrès.

À mon avis, les changements proposés à la Loi sur la Cour fédérale, qui auront un impact sur notre Commission, risquent de compromettre les nombreux gains que nous avons pu réaliser.

J'ai donné à votre greffier le texte d'un amendement qu'il vous donnera au moment indiqué. Je vous demande d'inclure la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à la liste des tribunaux qui continueront d'être contrôlés en première instance par la Cour d'appel fédérale. Je crois que nous sommes un cas exceptionnel. Je vous remercie.

Le président: Merci infiniment, monsieur Deans. Je voudrais maintenant demander aux représentants du Conseil des tribunaux administratifs canadiens de bien vouloir prendre place.

M. Thacker (Lethbridge): Je ne sais pas à quelle heure M. Sargeant doit partir, mais je me demande si nous ne pourrions pas l'interroger dès maintenant. Je n'ai que deux questions à lui poser.

Le président: Monsieur Gosselin, puis-je savoir si votre exposé sera long? Nous ne voulons en aucune façon limiter votre temps de parole.

M. Jean-François Gosselin (vice-président, Conseil canadien des tribunaux administratifs): Environ 20 minutes, je crois.

Le président: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur, M. Sargeant doit prendre un avion. . .

M. Gosselin: Je vous en prie.

Le président: Très bien. Merci beaucoup. Si un député veut poser des questions à M. Sargeant. . .

M. Brewin (Victoria): Pouvons-nous en poser aussi à M. Deans?